

Le congrès après les funérailles

Congo-Kinshasa Alors que l'UDPS prend eau de toutes parts, sa direction reporte sine die l'indispensable congrès.

Conférence de presse à Bruxelles, jeudi, de "l'UDPS extérieure", qui fait partie du principal courant de ce parti d'opposition (celui qui soutient Félix Tshisekedi, très contesté), dont la déliquescence s'est accélérée depuis le décès de son chef, Etienne Tshisekedi, il y a près de trois mois.

Le secrétaire national adjoint aux Relations extérieures et les représentants de l'UDPS en Belgique, Grande-Bretagne et France, affirmant parler au nom de leurs homologues en Australie, au Canada, en Suisse, en Italie, aux Pays-Bas et en Angola, ont lu un communiqué commun qui entendait "éclaircir la situation du parti".

Seulement "la présidence" du parti

Ce communiqué balaie les différentes tentatives des dernières semaines de préparer un congrès de l'UDPS permettant de lui donner un nouveau président; il rappelle que plusieurs des figures y ayant

participé avaient été exclues du parti pour mauvaise gestion ou indiscipline et "ne sont donc pas qualifiées pour restructurer le parti". "Les structures laissées par Etienne Tshisekedi restent les seules sources de légitimité" et ce sont donc "elles qui organiseront ce congrès".

Concrètement, qui l'organisera? "La présidence" du parti, "constituée du président Etienne Tshisekedi, du secrétaire général" Kabund-a-Kabund "et des secrétaires généraux adjoints", ont répondu les orateurs. Le premier ayant disparu, il reste le secrétaire général et ses adjoints, qui "permettent le fonctionnement de la machine UDPS", assurent-ils.

Impossible avec les statuts de 2013

Toutefois, seuls les statuts issus du premier congrès de l'UDPS, en

décembre 2010, permettent à "la présidence" de convoquer un congrès (pour les seules sessions extraordinaires – article 18).

Or, les orateurs affirment ne respecter que les statuts déposés devant notaire par Etienne Tshisekedi en 2013 – contestés en justice par une partie de l'UDPS. Et ceux-ci ne reconnaissent qu'au "président" du parti le droit de convoquer un congrès, pas à la présidence (art. 19). Un problème dont les orateurs ne semblent pas s'être aperçus.

Pas avant les funérailles d'Etienne Tshisekedi

Ceux-ci ont précisé, par ailleurs, que le congrès qu'ils annoncent "ne peut pas être convoqué avant l'enterrement d'Etienne Tshisekedi", c'est "une question de respect" envers ce dernier.

Donc si la majorité présidentielle veut prolonger – voire aggraver – le chaos au sein de l'UDPS, il suffit à Kinshasa d'empêcher le retour de la dépouille, a-t-on demandé aux orateurs. Le corps est en effet conservé dans une morgue bruxelloise depuis près de trois mois en raison d'un désaccord entre UDPS et autorités congolaises sur le lieu de sépulture: le parti veut un mausolée dans un endroit public ou habité, qui lui semble seul digne de son défunt chef; les autorités n'acceptent qu'une sépulture dans un cimetière.

Réponse des orateurs: "Nous allons forcer son retour" au Congo.

Marie-France Cros

"(Le congrès) ne peut pas être convoqué avant les funérailles d'Etienne Tshisekedi."
UDPS